

# Devenir référent sécurité en entreprise



2 jours (14h)

500 TTC / personne



Format :  
Distanciel visio



Validation :  
réglementaire

**Évaluation et certificat  
de formation**

*Formation obligatoire pour les référents en santé et sécurité nommés par l'employeur. (Voir [article L4644-1 du Code du Travail](#))*



## Public

- Toute personne de l'entreprise nommé référent sécurité



## Format Distanciel

- En Visio conférence / classe virtuelle
- En live avec votre formateur
- 14 heures de formation



## Pédagogie

- Supports de cours écrits / Documents techniques
- Quizz /Vidéos
- Pédagogie interactive
- Formateur ingénieur IPRP spécialisé en prévention des risques



## Evaluation / validation

- 1 épreuve théorique QCM : 40 questions.
- Réussite si validation d'au moins 20 questions.



## Certification

Attestation de formation



## Validité

Formation régulière

## OBJECTIFS :

- Connaître le champ d'action du référent sécurité
- Développer son aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels
- Impliquer les équipes dans leur capacité d'analyse des conditions de travail
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels
- Participer à l'amélioration les conditions de travail

## PROGRAMME

### Rappel des bases de la prévention

- Définition, les enjeux, les acteurs internes et externes
- Mécanisme d'apparition d'un dommage
- Les Principes Généraux de Prévention
- Les risques (TMS, RPS...)
- La pénibilité
- L'évaluation des risques professionnels
- Le Document Unique

### Mise en œuvre du DUERP

#### **Analyse de l'exposition du personnel aux dangers et prise en compte des mesures préventives existantes :**

- Identification des dangers
- Critères d'appréciation de la fréquence d'exposition et de la gravité de l'accident
- Mise en place d'une méthodologie avec matrice d'évaluation (fréquence, gravité, criticité)

#### **Formalisation du Document Unique :**

- Incidence et utilité du Document Unique sur la sécurité, la santé et les conditions de travail (visualisation des risques par poste de travail, formation du personnel, principe d'amélioration, etc.)
- Définition du plan d'actions (PAPRIPACT)
- Suivi avec mise à jour du DU et archivage

### L'implication des équipes

- Le rôle de chacun dans l'équipe pluridisciplinaire
- S'appuyer sur le travail réel
- Développer des outils participatifs
- Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue en termes de prévention des risques

#### INSCRIPTION / INFORMATION

Fabrice CARRETEY  06 59 76 55 45  
Patricia ITURRIOZ  06.98.87.45.50  
mail : [formation@fase-elearning.fr](mailto:formation@fase-elearning.fr)